



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

EN DATE DU 07 DECEMBRE 2018

Etaients absents : M. Maurice LE FLOCH (procuration à M. Raynald TANTER) ; M. Hervé VAILLANT (procuration à Mme Brigitte BOLZER) ; M. Philippe BERROU (procuration à M. Michel FRIN) ; M. Frédéric POURCHASSE (procuration à Mme Nathalie POULARD) ; Mme Michèle LE PAPE (procuration à Mme Frédérique VOLANT) ; M. Rémi MOALIC (procuration à M. Louis LE FLOCH) ; M. Michaël GUERIN (procuration à M. Arnaud VARIEL) ; Mme Christine MORIN (procuration à Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU) ; M. Jean-Marc BREN (procuration à M. Robert BOUGUÉON) et Mme Claudine CABON.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mme Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M. Raynald TANTER remercie l'ensemble des conseillers de leur présence pour cette séance. Il propose de communiquer les informations suivantes :

- Sont excusés certains collègues, dont Maurice le FLOCH pour raisons médicales.
- M. Raynald TANTER ne peut passer sous silence la crise politique et sociale que traverse actuellement le pays, sous une forme ou plutôt sur des formes que la France n'a pas connues jusqu'ici, du moins à ce niveau, et qui posent questions sur le respect même des fondements des institutions démocratiques. Ce qui interroge, c'est la remise en cause de la relation du citoyen à l' élu. C'est une évolution que l'on constate même à un niveau local et qui se traduit par certains comportements quelquefois teintés d'agressivité, alors que l'esprit qui doit prévaloir c'est tout naturellement un dialogue cordial et constructif. Le respect des personnes est pour lui, un élément déterminant de l'action publique. En tous les cas, c'est comme cela qu'il le conçoit. Tout le monde entend, comprend les mécontentements, les colères, les différences d'opinion, et en cela la loi permet aux citoyens de les exprimer dans la rue au-delà du processus démocratique et régalien que représente le droit de vote à l'occasion des échéances électorales. Ce qui n'est pas tolérable, c'est l'usage de la violence, sous quelques formes qu'elles soient, et notamment celles qui se veulent délibérées envers les personnes et les biens. Rien ne justifie de tels agissements. Il salut là, les forces de sécurité qui ont à faire face à des situations pour le moins dangereuses qui mettent en jeu leur intégrité physique. Il n'est pas acceptable, non plus, de voir toutes ces formes de récupérations... idéologiques... par certains qui se prétendent comme des responsables politiques ou autres. Il mentionne avoir été interrogé l'autre jour par la Presse au même titre que d'autres collègues maires pour donner son avis sur ce mouvement dit des « gilets jaunes » et sur l'ampleur qu'il avait pris. Évidemment, ce qui a été rapporté dans l'article par le journaliste, ne reflétait qu'une toute petite partie de ses propos. La recherche de solutions pérennes prenant en compte à la fois, la dignité des citoyens au travers notamment de la juste redistribution des revenus du travail, mais aussi la nécessaire, voire impérative, transition écologique et énergétique qui doit être au cœur des préoccupations et des objectifs de nos autorités dirigeantes. Il souhaite et il pense que le pays doit retrouver le plus rapidement possible son calme et sa sérénité. Le chaos ne profitera à personne, voire il conduira encore à plus de précarité.

Il communique d'autres informations comme :

- Félicitations aux services techniques et remercie Mme Karine COSQUERIC pour la qualité des illuminations de Noël.
- Démarrage des travaux de Pors-carn. Et aussi, qu'à ce titre la municipalité s'est vu notifier une subvention complémentaire du Département de 6 500€ émanant de la répartition du produit des amendes de police.
- Démarrage du chantier de construction de l'unité de conserverie Furic sur Prat-Gouzien. La municipalité a réuni les professionnels et riverains en amont, conscients que les premiers travaux de terrassement allaient engendrer quelques désagréments. Cela devrait rentrer dans l'ordre vers la mi-janvier.
- L'inauguration lundi 10 décembre au soir de l'éclairage de la promenade de Baltimore, à l'issue de la commission locale du SDEF qui se déroulera pour la première fois à Penmarc'h. En parlant du SDEF, il mentionne que les travaux de la deuxième tranche de l'éclairage de l'Eglise St-Nonna sont en cours de finition. Il espère une mise en lumière avant les fêtes. Il déplore et dénonce l'acte de vandalisme totalement gratuit par lequel les 8 spots qui concernaient la première tranche ont été explosés.
- Il profite également d'informer l'assemblée que les deux écoles Auguste Dupouy et Thomas Donnard viennent d'avoir été cambriolées. A ce sujet, il a reçu les représentants de la Gendarmerie, pas plus tard que mardi dernier en Mairie. Force est de constater qu'il y a une recrudescence des cambriolages sur notre territoire. Il en appelle donc à la plus grande vigilance, comme cela l'a d'ailleurs été rappelé par le biais de nos réseaux de communication.

Au chapitre des bonnes nouvelles, il mentionne la réception du rapport annuel de l'ARS sur la qualité de nos eaux de baignade. Il confirme que sur l'ensemble des plages, la qualité demeure excellente.

Autre sujet de satisfaction, l'information récente que le cinéma Eckmühl, venait d'obtenir le label Europa. Un label pour lequel la municipalité est particulièrement fière puisque le cinéma de Penmarc'h est le seul à avoir ce label sur toute la partie grand-ouest de la France. Il félicite la qualité du travail et de programmation de notre équipe dédiée au sein du service culturel.

Aux termes de ces informations, il propose d'attaquer l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBREE 2018

M. Raynald TANTER invite les conseillers à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'est formulée sur la rédaction du procès-verbal qui est donc approuvé à l'unanimité.

Cependant, M. Eric RAPHALEN revient sur les propos tenus par la conseillère Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU notamment son intervention sur la vacation funéraire et en particulier si les élus pouvaient promettre qu'ils ne toucheront pas cette indemnité. Il se dit choqué et déçu. Qu'est-ce que les élus doivent comprendre ? Qu'ils recherchent un pécule de 20€ ? Il pense que cela est une mise en cause des valeurs sur leur moralité. Il dit avoir reçu une éducation et des valeurs. Il explique qu'il est du rôle des élus d'être présents et qu'on ne ressort pas indemne d'un décès. Il ne comprend pas qu'un(e) élu(e) remette en cause l'intégrité des collègues. Il dit qu'on doit défendre les valeurs de la république : Liberté (oui) égalité (oui) et fraternité (aussi). Il espère qu'il s'agit de propos maladroits et demande des excuses.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU prend la parole et exprime qu'elle n'a pas senti le malaise dans sa question. Elle n'avait pas compris si cette vacation s'appliquait aux adjoints. Ce n'était pas pour se moquer et elle ajoute qu'elle a utilisé le ton de la boutade.

M. Eric RAPHALEN demande où est l'honneur dans la question.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU dit que les collègues sont en droit de demander cette vacation.

M. Eric RAPHALEN répond qu'il n'y a aucune raison de la demander aujourd'hui. Cette question formulée était blessante. Était-elle nécessaire ?

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU présente ses excuses. Elle dit qu'elle aurait aimé que le contexte de la discussion puisse être retranscrit. Elle dit également que d'autres propos ont été tenus à l'issue du conseil et qu'ils ne sont pas dignes d'un élu de la république.

M. Bruno CARIOU intervient. Il dit que la situation est étonnante et que cela a été mal compris. Il dit avoir été attentif aux propos du maire dans son introduction de séance. Qu'il peut comprendre que certains propos sont mal exprimés ou mal compris et qu'ils soient sources de gêne ou de malaise. C'est un sujet que l'on peut voir ensemble et que cela ne doit pas nécessiter un long débat. Il propose que les deux élus en échange après la séance.

M. Jean-Louis BUANNIC réagit et dit que le sujet n'est pas anodin et qu'il comprend que M. Eric RAPHALEN soit ébranlé par ces propos. Il dit accepter les excuses de Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU.

M. Raynald TANTER explique que le dialogue a eu lieu. Qu'il faut continuer dans la sérénité, en toute cordialité et qu'il y tient. Il propose de poursuivre l'ordre du jour.

M. Bruno CARIOU demande des précisions sur la décision n°23-2018 relative à la signature d'une convention de mise à disposition par le conseil départemental du Finistère de l'ancien Sémaphore du Créac'h à Ouessant.

Mme Marie-Claire DUPONT précise que la commune va accueillir l'orchestre philharmonique de Cornouaille. La ville participera aux financements de la résidence d'artiste où sera composé un morceau qui sera présenté à Cap Caval.

Les délibérations sont examinées :

1/ Dépenses anticipées d'investissement 2019 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit d'une délibération prise chaque année pour permettre certaines dépenses (25%) dans l'attente du vote du budget primitif.

M. Bruno CARIOU explique qu'il n'y aura pas de surprise sur le vote de la minorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les chapitres et budgets à hauteur de 25 % du budget alloué en 2018 pour les dépenses anticipées 2019. (**Avec six abstentions** sur les dépenses anticipées d'investissement du budget principal : M. Bruno CARIOU ; Mme Christine MORIN ; M. Robert BOUGUÉON ; Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU ; M. Jean-Marc BREN et Mme Fabienne LE GARS).

2/ Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – 2019 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le financement des opérations suivantes :

- Projet interface ville port : 1,7 M€ HT
- Aménagement Centre Bourg : 710 K€ HT (y compris la tranche optionnelle de 210 K€ HT)
- Extension de la cale de Kécity : 380 K€ HT

M. Raynald TANTER explique que l'enveloppe de la DETR est bien dotée et qu'on ne risque rien à demander.

Vu l'avis favorable de la commission « *Finances, administration travaux et communication* » en date du vendredi 23 novembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, adopte** la présente délibération.

3/ Politique tarifaire 2019 (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER propose de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2018. Il précise qu'en raison de l'arrivée du responsable du Pôle Loisirs, il est probable que les tarifs du centre nautique et du camping soient réexaminés.

Mme Fabienne LE GARS précise que les tarifs sont habituellement examinés en commission et qu'il est dommage que la commission « Solidarité, jeunesse, affaires sociales, culture et sports » ne se soit pas tenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, adopte** la présente délibération.

4/ Révision des loyers communaux 2019 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC propose la révision des loyers et charges des logements communaux à compter du 1^{er} janvier 2019. Il précise qu'un seul appartement est actuellement loué.

Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte la présente délibération **à l'unanimité**, au 1^{er} janvier 2019 : loyer (+1,57 %) et charges (+1,57 %).

5/ Transfert de la compétence assainissement à la CCPBS, ajustement du résultat transféré (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC propose de réviser le montant du résultat de clôture mentionné dans la délibération du 19 janvier 2018 à la suite d'annulation de titres d'assainissement sur le budget principal pour 14 191,00 €. Le résultat corrigé est le suivant : 63 631,20 € au lieu de 77 822,20 €.

Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, adopte** la présente délibération.

6/ Décision modificative n°3 du budget principal (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC soumet la décision modificative pour l'exercice 2018 qui consiste à réajuster les prévisions du budget primitif 2018 en recettes et dépenses de fonctionnement afin de tenir compte des décisions ou éléments intervenus depuis son vote.

M. Bruno CARIOU explique que la minorité va s'abstenir sur cette modification du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité avec six abstentions** ((M. Bruno CARIOU ; Mme Christine MORIN ; M. Robert BOUGUÉON ; Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU ; M. Jean-Marc BREN et Mme Fabienne LE GARS), **adopte** la décision modificative n°3 du budget principal.

7/ Mise en valeur de l'église St Nonna – tranche 2 - Projet EP (Rapporteur M. Michel FRIN)

M. Michel FRIN présente la seconde tranche du projet d'éclairage public (EP) de mise en valeur de l'église Saint-Nonna. L'estimation des dépenses se monte à 32 500,00 € HT.

M. Raynald TANTER explique qu'il n'est pas sûr que l'éclairage soit prêt pour les fêtes alors que cela est souhaité. Il espère que cette seconde tranche ne subira pas le même sort que la première.

M. Bruno CARIOU demande si cet éclairage sera intégré et accepté par l'ABF.

M. Jean-Louis BUANNIC confirme qu'ils seront enterrés sauf deux qui seront sur support mais que l'ABF a validé le projet.

M. Bruno CARIOU informe que le coffret d'alimentation n'est pas solide et qu'il faut le protéger avec un support en bois.

M. Michel FRIN précise que le coffret est en plastique et déjà en place.

M. Bruno CARIOU dit qu'il faut être attentif aux détails car c'est un site exceptionnel.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

8/ Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée auprès du CD29 - projet interface ville-port et projet Centre Bourg (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC propose pour une bonne coordination des projets, de prendre la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés sur la voirie départementale :

- L'interface ville port
- Aménagement du Centre Bourg

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

9/ Tableau des emplois (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC propose la modification du tableau des emplois comme présenté en commission.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la présente délibération et la liste des emplois au 1^{er} janvier 2019.

10/ Désignation des membres du collège des élus au CT et CHSCT à l'issue des élections (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER propose de ne pas modifier la désignation des représentants du collège Elus dans les instances locales à la suite des élections professionnelles des représentants aux instances locales organisées le 06 décembre 2018 :

COMITE TECHNIQUE :

| | | | |
|----------|--------------|------------------|-----------------------------------|
| Monsieur | Raynald | TANTER | Président |
| Madame | Marie-Claire | DUPONT | Représentante Titulaire des élus |
| Monsieur | Jean-Louis | BUANNIC | Représentant Titulaire des élus |
| Monsieur | Maurice | LE FLOCH | Représentant Titulaire des élus |
| Madame | Fabienne | LE GARS | Représentante Titulaire des élus |
| Madame | Nathalie | POULARD | Représentante suppléante des élus |
| Monsieur | Christian | BUREL | Représentant suppléant des élus |
| Madame | Michèle | LE PAPE | Représentante suppléante des élus |
| Monsieur | Frédéric | POURCHASSE | Représentant suppléant des élus |
| Madame | Valérie | LE FAOU VILLARBU | Représentante suppléante des élus |

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE :

| | | | |
|----------|--------------|------------------|-----------------------------------|
| Monsieur | Raynald | TANTER | Président |
| Madame | Marie-Claire | DUPONT | Représentante Titulaire des élus |
| Monsieur | Jean-Louis | BUANNIC | Représentant Titulaire des élus |
| Monsieur | Maurice | LE FLOCH | Représentant Titulaire des élus |
| Madame | Fabienne | LE GARS | Représentante Titulaire des élus |
| Madame | Nathalie | POULARD | Représentante suppléante des élus |
| Monsieur | Christian | BUREL | Représentant suppléant des élus |
| Madame | Michèle | LE PAPE | Représentante suppléante des élus |
| Monsieur | Frédéric | POURCHASSE | Représentant suppléant des élus |
| Madame | Valérie | LE FAOU VILLARBU | Représentante suppléante des élus |

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

11/ Rapport définitif de la CLECT GEMAPI du 11 septembre 2018 - Evaluation des charges transférées (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER propose à chaque conseiller d'approuver le rapport définitif de la CLECT GEMAPI du 11 septembre 2018. Le document retrace les problématiques sur la gestion des milieux aquatiques et les protections contre les risques de submersion et d'inondation. Il rappelle également que les membres de la CCPBS ont voté la taxe GEMAPI à hauteur de 366 000€ de recouvrement pour engager des travaux. M. Raynald TANTER précise qu'il est prévu le 17 décembre 2018 une rencontre avec le préfet pour la signature de la convention pour le PAPI d'intention, validée par les services de l'Etat. Il profite d'aborder ce sujet pour tenir informée l'assemblée qu'à la suite de la réunion du 06 décembre, le calendrier pour les travaux d'urgence sur les ouvrages de la commune, envisagés et évoqués dans un précédent conseil municipal dont 400 000€ ont été mobilisés au budget communal, se précise. Les travaux s'étaleront normalement jusqu'au mois de novembre 2019. Cela concerne les murs de Kérity, de la joie et Poul Briel. Tout est phasé en évitant la période estivale.

M. Bruno Cariou demande si cela est possible d'avoir le calendrier pour suivre les travaux de la commune.

M. Raynald TANTER explique que la communication du planning pourra être faite.

M. Bruno CARIOU exprime que le mur de la joie est fragilisé et qu'il espère qu'il ne s'agit pas de rustine car il est déchaussé. Il faudra que l'expertise démontre l'importance des travaux à réaliser afin de ne pas y revenir dans deux à trois ans.

M. Raynald TANTER explique que les travaux sont importants (priorité n°1) mais que les moyens techniques ne le sont pas dans leur réalisation. Il précise que d'autres travaux ont été identifiés et que leur financement pourra être envisagé par le PAPI. Il rappelle que l'évaluation des travaux avait été estimée entre 4 millions et 14 millions d'euros.

M. Robert BOUGEON intervient et explique que selon lui, le mur de la joie s'est dégradé car il n'y a plus de sable, bloqué à Krugen.

M. Bruno CARIOU explique que les dunes sont un vrai problème également. Les gens dégradent les dunes et à certains endroits il n'y a plus de ganivelles.

M. Christian BUREL réagit et répond que toutes les ganivelles du Ster et de Pors Carn ont été remplacées. De plus, un gros travail est réalisé par les services techniques avec le goémon et à la marge l'utilisation des sapins.

M. Raynald TANTER rappelle que la commune de Treffiagat a réalisé de gros travaux et qu'en une seule tempête, tout est à refaire. Avec les moyens dont on dispose, on est extrêmement vigilant. Il y a des endroits protégés et d'autres endroits qui se fragilisent. On assiste à des phénomènes qui se déportent. On ne peut pas dire que l'on ne fait rien. On porte une attention particulière aux endroits fragiles. Les élus sont présents et très revendicatifs par rapport à cette urgence notamment sur la protection des personnes. La loi Barnier ne prend pas en compte le cordon dunaire. Il faudra financer très largement les lieux prioritaires.

M. Bruno CARIOU explique qu'il ne dit pas que rien n'est fait mais que beaucoup de choses sont à faire. Il dispose de photos de la chapelle de la Joie presque sur la plage. Le mur a été fait sur plusieurs programmes. On ne peut pas tout faire et il faut un programme de travaux.

M. Raynald TANTER répond qu'à l'époque le reste à charge pour la commune était minime et il qu'il n'y avait pas autant d'exigences règlementaires qu'aujourd'hui. Pour clore ce débat, il demande aux conseillers de voter la délibération sur le rapport définitif de la CLECT GEMAPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver le rapport définitif de la CLECT GEMAPI sur les charges transférées.

13/ Rapport d'activité CCPBS 2017 (Rapporteur M. Raynald TANTER)

Aucunes observations de la part des membres de l'assemblée.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport.

14/ Acquisition de la parcelle cadastrée AB 572 au profit de la commune (Rapporteur Mme Nathalie POULARD)

Mme Nathalie POULARD fait lecture de la délibération relative à l'acquisition d'une parcelle qui présente un intérêt pour la commune en raison notamment de sa localisation à proximité de la place A. Dupuy (place du marché communal). Un parking sera envisagé.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande combien de places de stationnement sont envisagées.

M. Raynald TANTER espère entre 20 et 24 places selon les données communiquées par SEMBREIZ en charge du dossier interface ville-port sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, adopte** l'acquisition de la parcelle AB 572 à raison de 8 €/m².

15/ Renouvellement d'autorisation d'occupation du domaine public maritime - plage du Ster (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL explique que la DDTM a rappelé à la commune qu'elle bénéficiait de deux autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime pour *deux exutoires* d'évacuation à la mer des eaux des marais situées sur la plage du Ster et qui arrivent à échéance le **31/12/2018**. La DDTM propose de reconduire les autorisations.

Aucune observation n'est formulée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, adopte** la présente délibération.

16/ Convention de superposition d'affectations entre l'Etat et la commune d'une dépendance du domaine public maritime (Rapporteur Mme Nathalie POULARD)

Mme Nathalie POULARD informe le conseil qu'à la suite du diagnostic des ouvrages de défense contre la mer, la DDTM a fait savoir à la commune que certains ouvrages ne disposaient pas de titres d'occupation du domaine public maritime. Sont concernés :

- Le mur de Kécity – partie Est
- Les enrochements de Kervily
- Le mur de défense de St Pierre – partie Nord
- Les enrochements de St Pierre,
- Le mur de la chapelle,
- Le mur de la défense de la joie
- Le mur des embruns
- Le mur de Pors Carn

La DDTM a proposé à la commune de disposer d'un titre d'occupation pour ces 8 ouvrages sous la forme d'une superposition d'affectations à titre gratuit sans limitation de durée.

M. Robert BOUGEON s'interroge sur le mur de Pors Carn. De quoi s'agit-il ?

M. Louis LE FLOCH répond qu'il s'agit de celui de la pointe.

M. Raynald TANTER explique que les services de l'État se sont rendus compte lors de l'inventaire des ouvrages que la commune ne disposait pas de titres d'occupation d'où la demande. De plus, ces titres permettront de solliciter les subventions au titre du PAPI.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande pourquoi ces autorisations n'ont pas été faites avant.

M. Raynald TANTER explique que ni la commune ni la DDTM n'ont retrouvé les titres. C'est pour cela que la délibération est présentée maintenant.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU dit que le contenu du projet mentionne des études dont elle ne dispose pas. La commune se met plus de contraintes en signant la convention car en réalisant des travaux sur les ouvrages elle devra demander des autorisations à la DDTM.

M. Raynald TANTER explique qu'il s'agit de modèles que le préfet et ses services complètent selon les ouvrages concernés (projet d'arrêté et de convention type). Sans ces titres, la commune ne pourra pas émarger pour les subventions de l'État.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU formule sa réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité avec six abstentions** ((M. Bruno CARIOU ; Mme Christine MORIN ; M. Robert BOUGUÉON ; Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU ; M. Jean-Marc BREN et Mme Fabienne LE GARS), **adopte** la présente délibération.

17/ Engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR coordonnée par la CCPBS et désignation des référents Infra POLMAR (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER informe les élus qu'à la suite du Conseil Municipal du 26 octobre 2018, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) a signé une convention avec le syndicat mixte de protection du littoral breton VIGIPOL pour apporter conseil et assistance aux collectivités littorales pour défendre leurs intérêts face aux risques issus du transport maritime et assumer les responsabilités qui leur incombent tant avant, pendant qu'après une pollution. L'expertise et l'accompagnement aux collectivités en matière de préparation à la lutte contre les pollutions maritimes sont réunis sous le nom de « démarche Infra POLMAR ». À ce titre, la commune doit désigner les personnes référentes. Il propose de désigner comme référents :

- **Christian BUREL** référent élu
- **La directrice générale des services ainsi que le responsable des services techniques** comme référents (technique et administratif)

Aucune observation n'étant formulée, la présente délibération est adoptée **à l'unanimité**.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de passer aux questions de la minorité

QUESTIONS DE LA MINORITE

- **Littoral : Point sur les mesures de préservation programmées**

M. Raynald TANTER rappelle que ce sujet a été abordé en séance.

- **Sens unique de la rue du port à Kécity : Quelle solution après la période d'expérimentation**

M. Raynald TANTER précise que la FIA (Finistère Ingénierie Assistance) a été mandatée pour leur expertise. Un retour est attendu en début d'année et les élus du conseil municipal seront avisés.

- **Point sur les dossiers juridiques en cours**

Mme Nathalie POULARD évoque le contentieux de la rue Runavalen ; du Manoir du Ster en attente de la décision du tribunal administratif et de la juridiction au pénal ensuite.

M. Eric RAPHALEN réagit sur ce dernier dossier et évoque qu'il est permis aujourd'hui d'insulter les gens sur les réseaux sociaux.

M. Raynald TANTER dit respecter la décision de justice, même si elle ne convainc pas.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU explique qu'on ne peut pas contester une décision de justice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h20.

La secrétaire de séance
Mélanie DUCROT



Le Maire,
Raynald TANTER



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE PENMARCH" around the top edge and "(Finistère)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.